



**Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public**  
*Fédération Syndicale Unitaire*

snetap@wanadoo.fr

Secrétariat Général

**Date**  
Paris le 17 mai 2005  
**Référence**

**Dossier suivi par**  
SP/AM  
**Objet**  
Déconcentration

Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de  
la Pêche et de la Ruralité

Monsieur Nicolas FORISSIER  
Secrétaire d'Etat

78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Contrairement à l'avis proposé par le groupe de travail représentatif du CNEA, réuni le 27 avril 2005, et sur vos instructions, la DGER entend élargir le champ d'application de la déconcentration à treize régions, au lieu des cinq régions ayant conduit l'expérimentation en 2004-2005.

Le choix des cinq régions expérimentatrices retenues alors pour l'application, en vue de la rentrée 2006, de la déconcentration des évolutions de structures avait fait l'unanimité du groupe et reposait sur une volonté collective de réussir cette opération, en raison d'une avance indéniable de ces régions dans le processus.

Au CNEA du 7 mars, lors de la présentation de l'exposé des motifs ayant conduit à votre choix pour la « **déconcentration de l'enseignement agricole** », vous l'avez argumenté notamment, à partir de la promulgation le 13 juillet 2004 de la Loi relative aux libertés locales, voulue par le Premier Ministre.

Le Premier Ministre avait alors expliqué la nécessité d'aller plus loin dans la décentralisation initiée en 1982 par sa volonté de rapprocher les décisions des citoyens, il invoquait alors la nécessité de « **renforcer la démocratie de proximité** ».

Vous avez rappelé très justement que cette loi marque « **une nouvelle étape de prise en compte du fait régional** », caractérisée par la désignation « **de la Région comme chef de file de la formation professionnelle** ».

Si sur ces deux points, le SNETAP partage la lecture que vous faites de la loi, nous sommes au regret de vous informer que les représentants régionaux des personnels SNETAP, ne perçoivent pas, eux, de la part des représentants de l'Etat en région, le message que le gouvernement a expliqué tant au CNEA dans vos propos que dans ceux du Premier Ministre, à l'occasion des assises des libertés locales.

En effet, exception faite de la région Midi-Pyrénées, les secrétaires régionaux du SNETAP réunis dans notre conseil syndical national les 11 et 12 mai à Paris, ont fait état de l'opposition des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt, quant à la participation d'élus de notre organisation dans les groupes de réflexion conduisant à l'élaboration des projets régionaux de l'enseignement agricole.

Cette pratique nouvelle – que l'on peut assimiler à un refus de prendre en compte l'avis des personnels et la représentativité des organisations syndicales qu'ils ont choisies – marque une rupture avec le passé où en région, les chefs des services régionaux de la formation et du développement ont toujours associé, lors de l'élaboration des précédents projets régionaux, les élus des personnels. Elle est aussi en décalage avec les méthodes de travail que nous connaissons encore actuellement avec la DGER qui, comme vous vous y étiez engagé, associe les représentants des personnels aux groupes de travail du CNEA en charge de la réflexion sur les modalités d'application de la déconcentration.



La rapidité avec laquelle les DRAF s'exécutent en région, est pour le moins surprenante, elle est malheureusement le plus souvent déconnectée des travaux conduits par les conseils régionaux dans l'élaboration des projets régionaux de développement des formations professionnelles (PRDFP).

Enfin, vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que les conseils d'administration de nos établissements d'enseignement agricole, se réunissent en ce moment et sont sur le point de transmettre ou ont déjà transmis leurs projets d'établissement, comprenant notamment les propositions d'évolutions des structures pour la rentrée 2006. Or, ces dossiers ont été « bouclés » sans que la note d'instruction de la DGER n'ait été portée à la connaissance des établissements, pas davantage d'ailleurs que les projets régionaux de l'enseignement agricole.

Au regard de ces nouveaux éléments, que vos services n'ont peut-être pas portés à votre connaissance et parce que nous pensons qu'une telle précipitation n'est pas propice à l'appropriation de nouveaux modes de gestion, d'autant que les nouvelles règles ne sont, à ce jour, pas connues des établissements, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir reconsidérer votre position et de vous rapprocher de l'avis donné par le groupe de travail qu'une majorité du CNEA aurait sans aucune hésitation, suivi.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.

**Annick MERRIEN**  
*Secrétaire Générale*

**Serge PAGNIER**  
*Secrétaire Général adjoint*

**Copie à Monsieur Michel THIBIER, Directeur Général**

